

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 17 août 2022

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	9

L'an deux mille vingt-deux, le 17 août, à 20 heure 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	DEBAILLEUL Delphine	THILL Céline
MENEGHIN Gaël	OGER Isabelle	VIEIRA Christophe
IMMER Alain	REUTER Olivier	WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe
BRUN Jérôme
SIVEC Jean - donnant procuration à IMMER Alain
VALANCE Bénédicte - donnant procuration à WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

PEREIRA Julien

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance.

Objet : Objet : 2022 – 654 Déclarations d'intention d'aliéner

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération N° 2020 - 487 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 ;

Pour toutes les DIA présentées dans le tableau ci-après, la commune a renoncé à son droit de préemption.

Date de réception	Référence Cadastre		Adresse	Superficie	Prix de vente	Notaire	
	Section	Parcelle					
18/06/2022	23	128	5 Les Résidences de Gandren	894	169 000,00 €	Me PIROUX-FARAVARI C.	Sierck-Lès-Bains
18/06/2022	23	130	7 Les Résidences de Gandren	930	174 900,00 €	Me PIROUX-FARAVARI C.	Sierck-Lès-Bains
29/06/2022	20	162	7 Rue de La Forêt	354	362 500,00 €	Me LAURENT O.	Cattenom

Le Conseil Municipal, est invité à prendre acte des décisions suivantes prises par le Maire dans le domaine de la délégation générale consentie par le Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 20 août 2022

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 20/08/22

Le Maire,